



**FO quitte le groupe de travail
sur la circulaire « collèges »
le 5 avril 2023 (multilatérale)**

Déclaration de la FNEC FP-FO avant de quitter la réunion :

Une modification de l'arrêté du 19 mai 2015 relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de collège a été rejetée lors du CSE du 24 mars 2023. La FNEC FP-FO, redit une fois encore son opposition à la suppression de la technologie en sixième et la mise en œuvre de nouvelles missions annoncées dans le cadre du « pacte » : la suppression de la technologie s'accompagne de l'entrée des PE dans les collèges et ce pour de nouvelles missions qui ne sont pas dans leur statut ; de la même façon, les personnels seraient tenus de remplacer les collègues absents comme l'ont annoncé E. Macron et E. Borne.

Monsieur le directeur, vous le savez, nos organisations syndicales ont toutes quitté les multilatérales sur le « pacte » car face à un pouvoir d'achat des personnels qui ne fait que chuter, et alors que le gouvernement rejette toute revalorisation indiciaire au niveau de l'inflation, le « pacte » annoncé par le ministre, qui conditionne une revalorisation des personnels à des tâches supplémentaires nous impose des missions nouvelles et cela passe d'ores et déjà par la nouvelle réforme du collège. La FNEC FP-FO, demande une nouvelle fois au ministre de revenir sur sa décision de supprimer la technologie en classe de 6^{ème}, de renoncer à des missions nouvelles en lieu et place d'une augmentation des salaires et du point d'indice. Elle demande le retrait du Pacte. Elle décide donc de quitter cette multilatérale.

Montreuil, le 5 avril 2023